L'ÉCOLE DE MIMET AU TEMPS DE CÉZANNE

Il faut le rappeler, Paul Cézanne ne sut pas s'entendre avec ses semblables : ombrageux, incompris, parfois aigri, il eut à souffrir de ses concitoyens aixois. Au point qu'on ne voulut point de ses œuvres dans la ville, pas plus que chez les particuliers. Aix qui fête Cézanne aujourd'hui, l'ignora bien!

Sans doute, est-ce pour cela qu'il « fréquenta » à Gardanne, loin d'Aix! C'était en 1885. Trop occupé à Gardanne, durant les heures qu'il y passa auprès de son amie, il ne regardera pas du côté de l'Étoile, de Mimet: aucune toile pour immortaliser notre commune alors qu'il fit le clocher de Gardanne, sans compter les nombreuses représentations de la Sainte-Victoire. Certaines, d'un point de vue que l'on peut estimer proche de Gardanne: sans doute était-il alors sur le chemin du retour, en route pour son atelier, heureux comme un jeune coq de 46 ans!

Et Mimet dans tout cela ? Et son école ? Depuis quelques années, avec les lois de Jules Ferry qui veut une instruction publique pour tous et laïque, les Mimétains ferraillent dur avec l'administration préfectorale.

Il y avait déjà quelque temps que l'affaire était en cours : 1828, Charles-François Trinquié, instituteur, touchera 150 francs par an s'il enseigne aux enfants. Chacun d'entre eux doit payer près de un franc l'an, sauf quatre parmi les nécessiteux. Mais Cézanne n'était pas né!

1840 : « je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume », ainsi s'engage auprès du comité local d'instruction primaire de Mimet, le sieur Raphaël-Victor Jullien. C'était la règle, il fallait jurer. Et Cézanne avait près d'un an : il ne peignait pas encore!

En 1843, on décide d'acheter une maison, ce sera fait en 1846 et elle sera payée en 1850 : on savait prendre son temps. Maison qui appartenait à un instituteur décédé : on voulait transformer « un vieux bâtiment en maison d'école communale pour Mimet », il se trouvait sur l'emplacement de l'actuelle mairie, mais en triste état alors. Cézanne aurait pu y apprendre à lire, écrire, dessiner peut-être...

La salle (4,40m. x 3,45m.) située au sud, « éloignée du bruit de la circulation du monde, était... sur la campagne », le maître à l'étage, il fallut faire le mobilier car, « dans un état de complet délabrement, les tables décraquent de toutes parts ». La commune fit construire « trois tables et leurs bancs (4 m. de long) adaptés pour les jeunes élèves qui commencent à écrire sur l'ardoise ». Tout est précis : ardoises à 0,60 m. les unes des autres, sur certains bancs, alors que sur les autres, les encriers sont séparés de 0,75 m. Il y a entre 15 et 17 élèves mais pas de filles.

R.-V. Jullien officiera de 1840 à 1849, puis il démissionnera. Il y aura une année de « vacances » pour les élèves avant qu'Antoine Cotton s'installe pour 1851 et 1852.

Nouvelle interruption et ce sera en 1855, un nommé Barthélémy, puis Chagne en 1856. Quatre années de grandes « vacances » et en 1860, c'est Joseph-Bruno Michel. Il ne restera qu'un an et ne sera remplacé qu'en 1862 par Antoine Cotton, déjà vu : il siègera jusqu'en 1865. Nouvelle interruption et en 1867-1871, c'est Pierre Paul Demeneti. Une période de trente années où l'école n'est assurée que pendant 22 ans. En 1871, apparaît une demoiselle Rose Chamboredon pour les filles : on en reparlera.

À partir de là, il faut jouer serré avec les dates :

1852, création du cahier de textes (P. Cézanne avait déjà quitté l'école).

Même année, création du baccalauréat en deux parties.

1881, loi Ferry (gratuité des écoles primaires publiques).

1882 et 1886 : loi organique de l'Enseignement Primaire avec organisation du certificat d'études.

1884, invention du stylo (Waterman à New-York), ce qui ne concerne ni Cézanne, ni l'école de Mimet, pas encore.

1917 : arrivée du « chewing gum » avec les Américains, mais Cézanne est mort en 1906, il n'en mâchera jamais et les Mimétains pas tout de suite!

En revanche, à la mairie de Mimet, les événements se précipitent, août 1881, le conseil écrit : « ... L'institutrice communale congréganiste que nous avons depuis plus de dix ans déjà est âgée ce qui ne serait pourtant point un défaut

par les élèves mêmes ». Il s'agit de demoiselle Chamboredon que l'on assassine de la sorte ! Et cela continue : « L'instruction, dans notre village, pour ce qui concerne les filles, est pour ainsi dire d'une nullité complète, grand nombre en effet de jeunes filles ou femmes ne savent pas même lire ce qui est une honte pour le pays ». Bref, le conseil réclame de « remplacer l'institutrice congréganiste par une laïque » dotée d'un Brevet de capacité, faute de quoi ce sera la démission collective. Nul doute que Cézanne ait apprécié une telle rébellion, lui qui avait écrit sur le registre familial, « Cézanne le banquier ne voit pas sans frémir, derrière son comptoir, naître un peintre à venir » ! Et encore ne cite-t-on que les pensées convenables !

Les Mimétains, n'obtenant pas satisfaction à la rentrée suivante, voient leur conseil démissionner en bloc. Les négociations commencent avec la préfecture et quelques semaines plus tard, c'est une institutrice laïque qui s'installe à Mimet, en fin 1881 : victoire mimétaine sur les lenteurs, lourdeurs et pesanteurs administratives.

Mais l'affaire Chamboredon n'est pas achevée. Ceuxlà même qui réclamaient le départ de la congréganiste la demandent, à présent pour deux raisons. A savoir d'abord que Mimet, avec plus de 500 habitants, doit avoir une « salle d'asile ». Disons, une école maternelle pour les moins de six ans. Ensuite que Demoiselle Chamboredon, privée de son emploi n'a plus de travail et reste sans ressources ce qui ne laisse personne indifférent. Voici Demoiselle Chamboredon à l'incapacité reconnue mais d'une "<u>incommensurable sollicitude pour les petits</u>", nommée, derechef, directrice de la salle d'asile. Un bel exemple d'habileté politique et d'humanité de nos ancêtres : ils ont obtenu ce qu'ils voulaient sans léser personne. Si elle n'eût été sœur congréganiste, Cézanne aurait aimé rencontrer demoiselle Chamboredon.

Il restait à construire une vraie école. On s'en inquiéta dès 1877. On pensa d'abord le faire dans le village. Et on en vint à acheter « un terrain de la Tour, pour un avenir plus prospère et plus favorable pour le bien du pays ». On approuve le cahier des charges pour la construction du groupe avec un devis d'environ 26.000 francs payés aux 2/3 par l'État et le département. L'adjudication se fait en 1880. Et dès 1882, loi Ferry oblige, il faudra rappeler aux Mimétains qui se sont si bien battus pour avoir instituteurs et école, qu'il faut y envoyer leurs enfants! Pour ce faire, une commission municipale scolaire est fondée: la loi l'exige. Scolarisation obligatoire jusqu'à douze ans même si cela est gênant pour les travaux agricoles!

Mimet a une école avec deux entrées, une pour les filles, l'autre pour les garçons. Des murs protecteurs entourent la cour ombragée par de grands arbres : la forteresse du savoir est à l'abri des colères du monde, elle est gardée par des maîtres vigilants qui conduisent leurs élèves vers le « certif ». Mon grand-père, Monsieur Arthur Guillaneuf eut l'honneur d'y servir avant la première guerre de 1914 : quand il revint en 1918, il était gazé de Verdun,

en plus, il avait perdu un rein et un oeil. Il laissa la place, pour un poste moins fatigant, à Monsieur David qui y rencontra Mademoiselle Maurin. Ils se marièrent et eurent beaucoup d'élèves!

Cézanne, lui, était mort en 1906 et nous, Mimétains, nous contemplons sa montagne tous les jours, il disait d'elle : « ... elle s'évapore, se fluidise. Elle participe toute bleutée à la respiration ambiante de l'air ». Elle était son école.

Mais l'école de Mimet réclame que l'on paye les instituteurs : 1.200 francs pour le maître, 700 francs pour la maîtresse ! Plus, en 1882, les dépassements d'ouvrages. Il y en a pour 1.600 francs et neuf centimes. Puis, ce sera, chaque année, la caisse des écoles, 50 francs en 1882... On voulut même créer un jardin d'horticulture en 1883, mais, faute de budget...

En revanche, il fallut acheter "une sphère, une mappemonde, une carte de France [...], d'Europe, [...] quelques cartes en relief (France et Europe) et un tableau de poids et mesures".

On fit, en 1884, une classe d'adultes : 80 francs pour chaque enseignant, plus les frais de chauffage, 100 francs. En février 1887, les cartes sont délabrées : on fait appel à "la générosité de l'État", en raison de "la sollicitude de M. le Ministre de l'Instruction Publique pour les enfants de village"!

Plus tard, il fallut agrandir, pour le primaire et pour la maternelle, sans parler de l'école des Moulières qui est née vers 1958 sur la grande place de ce quartier, sous les platanes.

L'ÉCOLE DE MIMET AU TEMPS DE CÉZANNE

Il faut le rappeler, Paul Cézanne ne sut pas s'entendre avec ses semblables : ombrageux, incompris, parfois aigri, il eut à souffrir de ses concitoyens aixois. Au point qu'on ne voulut point de ses œuvres dans la ville, pas plus que chez les particuliers. Aix qui fête Cézanne aujourd'hui, l'ignora bien!

Sans doute, est-ce pour cela qu'il « fréquenta » à Gardanne, loin d'Aix! C'était en 1885. Trop occupé à Gardanne, durant les heures qu'il y passa auprès de son amie, il ne regardera pas du côté de l'Étoile, de Mimet: aucune toile pour immortaliser notre commune alors qu'il fit le clocher de Gardanne, sans compter les nombreuses représentations de la Sainte-Victoire. Certaines, d'un point de vue que l'on peut estimer proche de Gardanne: sans doute était-il alors sur le chemin du retour, en route pour son atelier, heureux comme un jeune coq de 46 ans!

Et Mimet dans tout cela ? Et son école ? Depuis quelques années, avec les lois de Jules Ferry qui veut une instruction publique pour tous et laïque, les Mimétains ferraillent dur avec l'administration préfectorale.

Il y avait déjà quelque temps que l'affaire était en cours : 1828, Charles-François Trinquié, instituteur, touchera 150 francs par an s'il enseigne aux enfants. Chacun d'entre eux doit payer près de un franc l'an, sauf quatre parmi les nécessiteux. Mais Cézanne n'était pas né!

1840 : « je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume », ainsi s'engage auprès du comité local d'instruction primaire de Mimet, le sieur Raphaël-Victor Jullien. C'était la règle, il fallait jurer. Et Cézanne avait près d'un an : il ne peignait pas encore!

En 1843, on décide d'acheter une maison, ce sera fait en 1846 et elle sera payée en 1850 : on savait prendre son temps. Maison qui appartenait à un instituteur décédé : on voulait transformer « un vieux bâtiment en maison d'école communale pour Mimet », il se trouvait sur l'emplacement de l'actuelle mairie, mais en triste état alors. Cézanne aurait pu y apprendre à lire, écrire, dessiner peut-être...

La salle (4,40m. x 3,45m.) située au sud, « éloignée du bruit de la circulation du monde, était... sur la campagne », le maître à l'étage, il fallut faire le mobilier car, « dans un état de complet délabrement, les tables décraquent de toutes parts ». La commune fit construire « trois tables et leurs bancs (4 m. de long) adaptés pour les jeunes élèves qui commencent à écrire sur l'ardoise ». Tout est précis : ardoises à 0,60 m. les unes des autres, sur certains bancs, alors que sur les autres, les encriers sont séparés de 0,75 m. Il y a entre 15 et 17 élèves mais pas de filles.

R.-V. Jullien officiera de 1840 à 1849, puis il démissionnera. Il y aura une année de « vacances » pour les élèves avant qu'Antoine Cotton s'installe pour 1851 et 1852.

Nouvelle interruption et ce sera en 1855, un nommé Barthélémy, puis Chagne en 1856. Quatre années de grandes « vacances » et en 1860, c'est Joseph-Bruno Michel. Il ne restera qu'un an et ne sera remplacé qu'en 1862 par Antoine Cotton, déjà vu : il siègera jusqu'en 1865. Nouvelle interruption et en 1867-1871, c'est Pierre Paul Demeneti. Une période de trente années où l'école n'est assurée que pendant 22 ans. En 1871, apparaît une demoiselle Rose Chamboredon pour les filles : on en reparlera.

À partir de là, il faut jouer serré avec les dates :

1852, création du cahier de textes (P. Cézanne avait déjà quitté l'école).

Même année, création du baccalauréat en deux parties.

1881, loi Ferry (gratuité des écoles primaires publiques).

1882 et 1886 : loi organique de l'Enseignement Primaire avec organisation du certificat d'études.

1884, invention du stylo (Waterman à New-York), ce qui ne concerne ni Cézanne, ni l'école de Mimet, pas encore.

1917 : arrivée du « chewing gum » avec les Américains, mais Cézanne est mort en 1906, il n'en mâchera jamais et les Mimétains pas tout de suite!

En revanche, à la mairie de Mimet, les événements se précipitent, août 1881, le conseil écrit : « ... L'institutrice communale congréganiste que nous avons depuis plus de dix ans déjà est âgée ce qui ne serait pourtant point un défaut pour nous, si elle n'était d'une incapacité rare reconnue par les élèves mêmes ». Il s'agit de demoiselle Chamboredon que l'on assassine de la sorte! Et cela continue: « L'instruction, dans notre village, pour ce qui concerne les filles, est pour ainsi dire d'une nullité complète, grand nombre en effet de jeunes filles ou femmes ne savent pas même lire ce qui est une honte pour le pays ». Bref, le conseil réclame de « remplacer l'institutrice congréganiste par une laïque » dotée d'un Brevet de capacité, faute de quoi ce sera la démission collective. Nul doute que Cézanne ait apprécié une telle rébellion, lui qui avait écrit sur le registre familial, « Cézanne le banquier ne voit pas sans frémir, derrière son comptoir, naître un peintre à venir »! Et encore ne cite-t-on que les pensées convenables!

Les Mimétains, n'obtenant pas satisfaction à la rentrée suivante, voient leur conseil démissionner en bloc. Les négociations commencent avec la préfecture et quelques semaines plus tard, c'est une institutrice laïque qui s'installe à Mimet, en fin 1881 : victoire mimétaine sur les lenteurs, lourdeurs et pesanteurs administratives.

Mais l'affaire Chamboredon n'est pas achevée. Ceuxlà même qui réclamaient le départ de la congréganiste la demandent, à présent pour deux raisons. A savoir d'abord que Mimet, avec plus de 500 habitants, doit avoir une « salle d'asile ». Disons, une école maternelle pour les moins de six ans. Ensuite que Demoiselle Chamboredon, privée de son emploi n'a plus de travail et reste sans ressources ce qui ne laisse personne indifférent.

Voici Demoiselle Chamboredon à l'incapacité reconnue mais d'une "incommensurable sollicitude pour les petits", nommée, derechef, directrice de la salle d'asile. Un bel exemple d'habileté politique et d'humanité de nos ancêtres : ils ont obtenu ce qu'ils voulaient sans léser personne. Si elle n'eût été sœur congréganiste, Cézanne aurait aimé rencontrer demoiselle Chamboredon.

Il restait à construire une vraie école. On s'en inquiéta dès 1877. On pensa d'abord le faire dans le village. Et on en vint à acheter « un terrain de la Tour, pour un avenir plus prospère et plus favorable pour le bien du pays ». On approuve le cahier des charges pour la construction du groupe avec un devis d'environ 26.000 francs payés aux 2/3 par l'État et le département. L'adjudication se fait en 1880. Et dès 1882, loi Ferry oblige, il faudra rappeler aux Mimétains qui se sont si bien battus pour avoir instituteurs et école, qu'il faut y envoyer leurs enfants! Pour ce faire, une commission municipale scolaire est fondée: la loi l'exige. Scolarisation obligatoire jusqu'à douze ans même si cela est gênant pour les travaux agricoles!

Mimet a une école avec deux entrées, une pour les filles, l'autre pour les garçons. Des murs protecteurs entourent la cour ombragée par de grands arbres : la forteresse du savoir est à l'abri des colères du monde, elle

est gardée par des maîtres vigilants qui conduisent leurs élèves vers le « certif ». Mon grand-père, Monsieur Arthur Guillaneuf eut l'honneur d'y servir avant la première guerre de 1914 : quand il revint en 1918, il était gazé de Verdun, en plus, il avait perdu un rein et un oeil. Il laissa la place, pour un poste moins fatigant, à Monsieur David qui y rencontra Mademoiselle Maurin. Ils se marièrent et eurent beaucoup d'élèves!

Cézanne, lui, était mort en 1906 et nous, Mimétains, nous contemplons sa montagne tous les jours, il disait d'elle : « ... elle s'évapore, se fluidise. Elle participe toute bleutée à la respiration ambiante de l'air ». Elle était son école.

Mais l'école de Mimet réclame que l'on paye les instituteurs : 1.200 francs pour le maître, 700 francs pour la maîtresse ! Plus, en 1882, les dépassements d'ouvrages. Il y en a pour 1.600 francs et neuf centimes. Puis, ce sera, chaque année, la caisse des écoles, 50 francs en 1882... On voulut même créer un jardin d'horticulture en 1883, mais, faute de budget...

En revanche, il fallut acheter "une sphère, une mappemonde, une carte de France [...], d'Europe, [...] quelques cartes en relief (France et Europe) et un tableau de poids et mesures".

On fit, en 1884, une classe d'adultes : 80 francs pour chaque enseignant, plus les frais de chauffage, 100 francs. En février 1887, les cartes sont délabrées : on fait appel à

"la générosité de l'État", en raison de "la sollicitude de M. le Ministre de l'Instruction Publique pour les enfants de village"!

Plus tard, il fallut agrandir, pour le primaire et pour la maternelle, sans parler de l'école des Moulières qui est née vers 1958 sur la grande place de ce quartier, sous les platanes.